

Projet Enbridge Northern Gateway

Commission d'examen conjoint

Dossier : OF-Fac-Oil-N304-2010-01 01
Le 13 décembre 2012

Monsieur Mike Risdale
Coordonnateur, évaluations environnementales
Office of the Wet'suwet'en
205, chemin Beaver, bureau 1
Smithers (Colombie-Britannique) V0J 2N1

Northern Gateway Pipelines Inc. (Northern Gateway)
Demande visant le projet Enbridge Northern Gateway
Ordonnance d'audience OH-4-2011
Avis de requête déposé par l'Office of the Wet'suwet'en, daté du 4 décembre 2012
Décision n° 133

Monsieur,

La commission d'examen conjoint pour le projet Enbridge Northern Gateway (la commission) accuse réception de l'avis de requête de l'Office of the Wet'suwet'en, daté du 4 décembre 2012 (la requête). La requête vise à obtenir la permission de déposer tardivement le jugement ci-joint de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, daté du 25 mai 2011, relativement à l'affaire *Canadian Forest Products Inc. c. Sam*, 2011 BCSC 676.

La requête énonce ce qui suit :

1. La bande Wet'suwet'en est touchée par le projet, car celui-ci traverse 170 km de son territoire traditionnel;
2. Le jugement n'a pas été présenté à la date limite du 4 janvier 2012 fixée pour déposer la preuve écrite, car la procédure d'appel pour cette affaire serait compromise;
3. Le jugement démontre, d'une façon compréhensible pour les non-experts, le lien entre les Wet'suwet'en et leurs territoires traditionnels, ainsi que les rôles et responsabilités des filiations matrilineaires (House Groups) par rapport aux territoires traditionnels.

Le point 4 de l'ordonnance d'audience expose les critères relatifs au dépôt tardif de documents auprès de la commission. La commission note que la requête ne précise pas comment les témoins de l'Office of the Wet'suwet'en pourraient répondre aux questions relatives à ce document, qui n'a pas été rédigé par eux ni pour eux. En outre, la commission est d'avis que la jurisprudence mentionnée ne peut pas constituer une preuve, bien que toutes les parties soient libres de faire référence à des cas de jurisprudence pendant l'argument final.

Pour ces raisons, la requête est rejetée.

.../2



-2-

Si vous avez des questions, téléphonez à Carol Vats, avocate, au 403-299-3643, ou sans frais au 1-800-899-1265.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

La secrétaire de la Commission d'examen conjoint,



for
Sheri Young